

## AVIS DE PUBLICITE MANIFESTATION D'INTERET

## Autorisation d'occupation du Domaine Public

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt d'une personne privée qui fait une proposition d'occupation d'un emplacement du domaine public pour exercer une activité de portraitiste les week-ends et pendant les périodes de vacances scolaires de 17H00 à 20H00.

Si aucun autre candidat ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, la Commune attribuera l'emplacement à la personne privée qui a déjà fait une demande.

Publié le	7 septembre 2023
Date limite de remise des propositions	19 septembre 2023  Tout dossier déposé postérieurement à cette date <u>ne sera pas accepté.</u>
Objet de l'occupation	Autorisation d'occupation du domaine public pour exercer une activité de portraitiste les week-ends et pendant les périodes de vacances scolaires (hors marché ou manifestation organisée par la Ville). Toute autre demande d'activités ne sera pas acceptée.
Lieu	Place Paul Julius Bénard à Saint-Gilles les Bains.
Caractéristique essentielle	Superficie maximale : 9 m² (3M X 3 M)
Type d'autorisation délivrée/ durée	L'autorisation prendra la forme d'un arrêté portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public à compter de la date de signature de l'AOT pour se terminer le 30 juin 2024. <b>Sans possibilité de reconduction.</b>

Redevance minimale	88,90€ /mois
Conditions générales d'attribution	Les candidats doivent remettre leurs propositions avant la date limite mentionnée ci-dessus.  Les propositions comportent :  - Les pièces du candidat : K'bis de moins de 3 mois, assurance responsabilité civile professionnelle, justificatif d'adresse, copie de la carte d'identité du demandeur,  - Descriptif de l'activité envisagée,  - Moyens techniques mis en œuvre pour l'exercice de l'activité,  - Visuels / intégration dans le site de l'activité,  - Proposition de redevance domaniale.
	Les propositions seront analysées au regard de critères non hiérarchisés suivants :
	1. Valeur technique : (prestations et fonctionnement/adéquation entre le(s) produit(s) proposé(s) et l'activité/l'expérience ou la formation) : 40 %
	2. Qualité du projet : qualité esthétique et intégration dans le site, qualité du matériel : 40%
	3 . Proposition financière du candidat : 20 %
	Le dossier ainsi constitué devra être déposé dans un pli fermé portant la mention «PROPOSITION POUR UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR EXERCER UNE ACTIVITÉ DE PORTRAITISTE LES WEEK-ENDS ET PENDANT LES PERIODES DE VACANCES SCOLAIRES» contre récépissé ou envoyé par pli postal, à : Commune de Saint-Paul  **Direction de la Valorisation Economique & Touristique**
	Service Gestion du Domaine Public et Réglementation CS 51015
	97864 Saint-Paul Cedex
Service à contacter pour tous renseignements	Commune de Saint-Paul Direction de la Valorisation Économique et Touristique Service Gestion du Domaine Public et Réglementation CS 51015 97864 Saint-Paul Cedex M. Régis AURE / Mme ELISABETH Sabine (Tél : 0262 45 90 69)
	Courriels:
	regis.aure@mairie-saintpaul.fr
	sabine.elisabeth@mairie-saintpaul.fr
	Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site internet de la Ville.